

Constatations du Forestier en chef pour la période 2000-2008

Un de mes mandats consiste à faire le bilan de l'état des forêts et de la performance du Québec en matière d'aménagement forestier durable. Pour le réaliser, j'ai impliqué des parties intéressées et des spécialistes et je me suis inspiré des standards canadiens et internationaux en matière de reddition de comptes et d'aménagement forestier durable. Voici mes principales constatations à l'égard des cinq thèmes de l'aménagement forestier durable : l'environnement, l'économie, la société, les Premières Nations et la gouvernance.



La forêt est-elle en bon état?

Oui et non. La réponse n'est pas simple car mon analyse repose sur plusieurs éléments à la fois. Je constate que la forêt se renouvelle et que les volumes de bois se maintiennent. Cependant, les données ne sont pas suffisantes pour que l'on puisse caractériser adéquatement l'ensemble des composantes de la forêt. Les écosystèmes forestiers sont modifiés : la forêt rajeunit et devient de plus en plus morcelée; la structure des peuplements est simplifiée et leur composition change. Ces changements sont préoccupants, mais ne semblent pas alarmants pour l'instant. Afin d'éviter d'éventuels problèmes, le gouvernement devra s'assurer que l'action conjuguée de la récolte forestière et des perturbations naturelles (incendies, épidémies d'insectes, etc.) ne bouleverse pas les fonctions essentielles des écosystèmes. Enfin, il devra améliorer ses programmes d'acquisition de connaissances, compléter ses contrôles et ses suivis, ainsi qu'évaluer l'efficacité de ses programmes.

La forêt se régénère-t-elle?

Oui. Je constate que la forêt québécoise se renouvelle. Il n'y a pas de déforestation au Québec, sauf celle engendrée par la construction des chemins et des infrastructures très localisées. D'ailleurs, le régime forestier exige le suivi de la régénération des forêts exploitées et le reboisement lorsque cela est nécessaire. Toutefois, aucun bilan régional ou provincial ne permet d'apprécier la densité, la diversité et la qualité des forêts en régénération.

La forêt est-elle surexploitée?

Non. En réaction à la forte polémique entourant la durabilité des récoltes, le gouvernement a agi. En 2005, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a diminué la possibilité forestière de 20 % à la suite des recommandations de la Commission Coulombe. En 2006, j'ai annoncé une réduction additionnelle de 5,5 %. Aujourd'hui, je suis en mesure d'affirmer que les calculs concernant la période 2008-2013 respectent davantage la capacité de production des écosystèmes forestiers.

Le gouvernement prend-il les actions nécessaires en matière d'environnement?

Oui, à plusieurs égards. Au cours de la période 2000-2008, le gouvernement a adopté des mesures pour orienter ses actions de conservation et de protection du milieu forestier. Ainsi, le réseau québécois d'aires protégées couvre maintenant plus de 8 % du territoire et la protection des sols et des cours d'eau s'est améliorée lors des opérations forestières.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a intégré 11 objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) aux plans généraux d'aménagement forestier de 2008-2013. Ces objectifs favorisent le maintien d'attributs essentiels aux écosystèmes. Je suivrai avec intérêt l'intégration et les résultats de ces mesures de protection.

La faune est-elle considérée dans l'aménagement forestier?

Trop peu. Quelques espèces vedettes, comme le cerf de Virginie et les poissons, bénéficient de mesures de protection lors d'opérations forestières. Toutefois, j'observe qu'il y a un manque de connaissances et de suivis dans l'évaluation des impacts de l'aménagement forestier sur l'environnement, particulièrement sur les espèces en situation précaire (caribou forestier, pygargue à tête blanche) et sur les espèces sensibles à l'aménagement forestier (martre d'Amérique, pic à dos noir).

Le gouvernement se préoccupe-t-il de l'effet des changements climatiques sur les forêts?

Pas suffisamment. Je constate que le gouvernement tarde à préciser ses engagements relatifs aux forêts. Aujourd'hui, les changements climatiques touchent toutes les sphères de l'activité humaine. Le gouvernement doit poursuivre ses efforts pour mettre au point des pratiques forestières qui contribuent à la séquestration des gaz à effet de serre. De plus, il doit approfondir sa compréhension des impacts potentiels de ces changements sur les forêts et sur les pratiques forestières.

La forêt contribue-t-elle encore à l'économie?

Oui. Je constate que la forêt contribue toujours à l'économie québécoise, mais de moins en moins. Le peu de diversification des activités du secteur forestier, le manque d'innovation dans ce secteur et la conjoncture internationale ont aggravé la crise forestière au Québec. De plus, la baisse de l'activité économique du secteur a entraîné des fermetures d'usines et des pertes massives d'emplois, surtout dans le secteur de la première transformation.

La forêt pourrait-elle contribuer davantage à l'économie?

Oui. Le Québec devra relever le défi de diversifier ses activités forestières. Déjà, les produits transformés (par exemple, le bois d'ingénierie), les produits forestiers non ligneux, la villégiature et l'écotourisme contribuent à la diversification. J'encourage fortement les efforts de développement de cette économie.

Le gouvernement tient-il compte des valeurs de la société?

Oui, de plus en plus. Je constate que la participation du public à la gestion des forêts québécoises s'est accrue. Toutefois, des lacunes persistent. La participation des parties intéressées doit débiter avant la planification stratégique et se poursuivre tout au long de la mise en œuvre. De plus, pour favoriser la participation active et éclairée du public, le gouvernement devra structurer davantage l'information, l'éducation et la sensibilisation du public à l'égard de la forêt.

Les Premières Nations sont-elles impliquées dans la gestion?

Certaines nations, mais pas toutes. À l'exception de la nation crie, je constate que la participation des Premières Nations à la gestion des forêts demeure insuffisante par rapport aux standards d'aménagement forestier durable. Cette situation risque de compromettre la considération adéquate de leurs intérêts, de leurs modes d'utilisation du territoire et de leurs connaissances dans la gestion des forêts.

Le Québec est-il sur la voie de l'aménagement forestier durable?

Oui... Le Québec est engagé sur la voie de l'aménagement forestier durable. Les six critères d'aménagement forestier durable du Conseil canadien des ministres des forêts figurent dans le préambule de la Loi sur les forêts depuis 1996. L'adoption de la Loi sur le développement durable en 2006 et de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier en 2010 a renforcé cet engagement gouvernemental. Toutefois, des actions s'imposent pour satisfaire aux standards canadiens et internationaux. Le gouvernement devra intensifier ses efforts, en particulier en ce qui a trait au maintien de la biodiversité, à la considération des valeurs de la société et des Premières Nations.

...et non. Je constate toutefois que l'engagement du Québec sur la voie de l'aménagement forestier durable n'est pas soutenu par un système de gestion gouvernemental qui prévoit les ressources, les programmes de suivi et la formation nécessaires à la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable. La mise en place d'un tel système au Québec aura une incidence sur toutes les facettes de l'aménagement forestier durable et permettra l'amélioration continue.